





S'incrire au plus tard vendredi 13/9

Pour toutes et tous 14 et 15 octobre à Cruseilles

HANDBALL: Des séquences pratiques et des apports théoriques pour requestionner son enseignement avec Bruno Cremonesi.

2 étapes pour s'inscrire:

- déposer une demande auprès de son chef d'établissement au plus tard <u>le 13 septembre</u> (<u>modèle ici</u>)
- compléter le formulaire cidessous pour le SNEP-FSU

Inscription au stage syndical Handball



LINISS

La direction Nationale change les catégories!

Malgré les alertes lancées, par le SNEP-FSU et les élus des AS, sur les questions de sécurité que posent les nouvelles catégories imposées, le 10/9, le règlement fédéral a été adopté.

Le contexte

Le Règlement Fédéral (RF) 2020-2024 étant expiré, l'UNSS avait besoin d'un RF pour démarrer les activités au plus vite. La réunion du10/09 n'était pas une instance statutaire, mais une réunion « spéciale » des membres de l'AG UNSS dont le vote n'est qu'indicatif. Le Règlement Fédéral a été « validé » le 10/09/2024 contre notre avis. 30 voix en POUR, 3 ABSTENTIONS et 21 votes en CONTRE (élu·es des AS, SNEP-FSU et FO).

Un CA UNSS ordinaire (avec un pouvoir décisionnel) est prévu le 20 décembre 2024. Lui seul pourra entériner la version définitive du RF.

Nous avons obtenu malgré tout des avancées importantes

- Les activités de la liste 3 seront bien organisées par l'UNSS (et non par les AS , comme la DNUNSS l'envisageait jusqu'à aujourd'hui)
- La répartition des crédits d'animation va bouger entre le programme national (étaient prévus au moins 2/3 de l'enveloppe) et le programme territorial (était prévu 1/3 au maximum de l'enveloppe)
- Grâce à nos interventions auprès du ministère et la pression exercée par les 1ers courriers des AS, les catégories d'âges du programme territorial sont revenues à celles du RF précédent (Poussins ; Benjamins ; Minimes ; Cadets ; Juniors ; Séniors (seulement LP)).

Cela nous engage tous et toutes à continuer de mener la bataille !

Là où nous n'avons pas réussi à les faire plier

- Jeune coach : Chaque CMN décidera s'il est compétiteur ou non
- Les catégories d'âges du programme national (liste 1) sont maintenues : 1 catégorie unique en collège (benjamins 3 à cadets 1 ; surclassement possible avec CM pour les benjamins 2) et 1 catégorie unique en lycée (cadets 1 à juniors 2 ; surclassement possible avec CM pour les minimes 2).

Les enjeux restent importants

- Garder une offre de rencontres pour les benjamin·es en collège ; et les cadet·tes en lycées. Si ces élèves n'ont plus accès aux rencontres et compétitions on va les perdre dans nos AS.
- S'assurer du ré-équilibrage des crédits d'animation entre le programme national et le programme territorial.

Nous vous demandons de poursuivre les actions. Nous avons jusqu'au 20 décembre pour peser.

- Envoyez un <u>courrier d'équipe EPS</u> pour interpeler le ministère et la Direction Nationale. Modèle de courrier et explications <u>ici</u>.
- Faites des **photos d'équipes UNSS** pour mettre en évidence l'aberration et l'irresponsabilité des catégories uniques collège ou lycée (par exemple : une

équipe comportant un 5ème (tout petit) / un grand 3ème / une fille de 4ème etc...) Elèves de dos SVP pour éviter les pbs RGPD. Titrez avec une légende du style « l'UNSS met les élèves en danger ».

Envoyer courriers et photos à:

dnunss@unss.org
sportscolaire@snepfsu.net
s2-74@snpefsu.net

Article 21 - Les activités sportives et artistiques de la liste 1

Toutes les activités sportives et artistiques du programme national sont recensées dans la liste 1. Les compétitions sont proposées au niveau district, départemental, académique, inter-académique el national.

Les rencontres Arts du cirque et Danse chorégraphiée de niveau district au niveau national sont

-										
PERFORMANCE	RAGUETTES	COMBAT	ACROBATIQUE & EXPRESSION	ARTISTIQUE	PRÉCISION	SPORTS COLLECTIFS	PLEINE NATURE			
ATHLETISME	BADMINTON	BOXE ANGLAISE	DANSE HP-HOP	ARTS DU CIRQUE	GOLF	BASKET	CANOE KAYAK			
AVRON	BADTEN	BOXE FRANÇAISE	GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	DANSE CHORE- GRAPHEE	PETANQUE	BASKET 3x3	COURSE ORIENTATION			
CROSS- COUNTRY	TENNS	A00	GYMNASTIQUE AEROBIC		TIR A L'ARC	FOOTBALL	ESCALADE			
HALTEROPHLIE CIRCUIT TRAINING	TENNS DE TABLE	LUTTE	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE			FUTSAL	RAID MULTISPORTS			
LASER RUN			GYMNASTIQUE RYTHMIQUE			HANDBALL	SURF			
NATATION			STEP			RUGBY	VOILE			
RUN & BINE						ULTIMATE	VIT			
TRIATHLON						VOLLEYBALL				

Le programme national regroupe les compétions et festivals

- des APSA de la liste 1 cicontre
- les Jeux des benjamin∙es
- le Chpt de France Sport Partagé Multi Activités

Les équipes devront être obligatoirement conformes à la Fiche Sport ou Artistique de l'APSA concernée

Finalité nationale

Article 23 - Les activités sportives et artistiques de la liste 2

Les activités sportives et artistiques du programme territorial sont recensées dans la liste 2 des activités de l'UNSS.

Les rencontres sont proposées au niveau district, départemental, académique, multi-académique et national (rencontres, challenges, coupes, etc...).

PERFORMANCE	RAGUETTES	COMBAT	ACROBATIQUE & EXPRESSION	PRÉCISION	SPORTS COLLECTIPS	PLEINE NATURE
ACTIVITES SUBAQUATIQUES	PADEL	AKIDO	DANSE SPORTIVE	DISCOOLF	BASEBALL	BIATHLON
вих	PELOTE	ECHECS	DOUBLE DUTCH	TIR SPORTIF	BEACH HANDBALL	EQUITATION
CYCLISME	PETECA	ESCRIME	NATATION SYNCHRONISEE		BEACH SOCCER	PACOLE
PENTATHLON	ROUNDNET	KARATE	PARKOUR		BEACH VOLLEY	PLANCHE A VOILE
TRAIL	SHORTENNS	XXCX BOXING LIGHT	ROLLER SKATE		HOCKEY SUR GAZON	RANDONNEE
	SQUASH	TAEKWONDO	SPORTS DE GLACE		KAYAK POLO	SAUVETAGE
					RUGBY A.S	SKI ALPIN
					RUGBY A XIII	SKI NORDIGUE
					WATERPOLO	SNOWBOARD

Le programme territorial regroupe les rencontres

- -des APSA de la liste 2 cicontre
- les rencontres promotionnelles de la liste 1 (Etablissement ou OPEN)
- les rencontres promotionnelles et évènementielles telles que la la lycéenne, la JNSS, la SOP, les journées olympiques, animations sport partagé ou parasport, public féminin,
- les rencontres des APSA qui ne sont pas dans les listes 1 et 2 (»l'ex « liste 3 ») si elles sont validées par une commission départementale.



Prendre 1 minute pour donner une vision de la réalité à la rentrée.

Remplir l'enquête nationale

Je réponds ici



Rejoins l'équipe, prends ta syndic!

Pour payer en plusieurs fois, remplis le formulaire ci-joint

ou

-renvoie-le par mail (s2-74@snepfsu.net) avec ton RIB
-renvoie-le par courrier (*Marion MULLIEZ 9 bis rue L. Chaumontet 74000 ANNECY*) avec tes chèques.

Dans tous les cas, 66% du montant est déductible de tes impôts.



Contact BUREAU SNEP 74

S2-74@snepfsu.net

10 rue G Fichet 74 000 ANNECY

Pascal RIMET 06 23 20 12 81

Emilie DUCRET 06 43 45 42 02

